

La réception de Lombroso en France (1880-1900)

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. La réception de Lombroso en France (1880-1900). Laurent Mucchielli. Histoire de la criminologie française, L'Harmattan, pp.107-135, 1995, Histoire des sciences de l'homme. halshs-00130280

HAL Id: halshs-00130280

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130280>

Submitted on 10 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La réception de Lombroso en France (1880-1900)

Paru in L. Mucchielli (Ed), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 107-135.

Cesare Lombroso (1835-1909) est probablement le "criminologue" du XIX^e siècle le plus connu de nos jours et il n'est pas un manuel de criminologie qui ne mentionne son nom. Ce qui nous retiendra ici est l'accueil qu'on lui réserva en France. Lombroso fut assez vite critiqué dans ce pays et, dans un certain sens, l'histoire a donné raison à ces savants. Mais quels furent les arguments en présence ? Y eut-il un débat sur la théorie de Lombroso et nous est-il possible d'en reconstituer les fils cent ans après ?

Nous négligerons ici le débat entre les juristes français et Lombroso, car celui-ci fut peu intense, et surtout non spécifique¹. Nous analyserons en revanche les réactions des Français en nous focalisant sur les critiques formulées dans les milieux médicaux (aliénistes, médecins légistes et anthropologues ont souvent une même formation de base) afin de montrer combien l'opposition en terme d'alternative sociologique ou biologique cache en fait des relations théoriques plus complexes entre les savants français et celui que l'on appelait alors le "maître de Turin"...

I) LA THÉORIE DE LOMBROSO.

Avant de considérer les réactions des Français, il faut rappeler brièvement la pensée de Lombroso, en notant que sa théorie est encore souvent présentée de façon schématique. Ce faisant, on est tenté de réduire l'école positiviste italienne à la seule figure de son chef de file et de réduire la théorie de ce dernier au concept du "criminel-né" en ajoutant qu'il n'admit l'existence de "facteurs sociaux" que tardivement, et sous l'impulsion de ses contradicteurs. Cette représentation historiographique a été forgée par les adversaires même de Lombroso. Si

¹. Nous nous séparons sur ce point de l'analyse détaillée de Robert A. Nye (1986) et, dans une moindre mesure, de celle de Patrick Tort (1989) car le débat entre tenants du libre-arbitre et déterministes s'est développé en France bien avant Lombroso. En outre, on pouvait très bien s'opposer au "déterminisme biologique" de Lombroso tout en luttant contre la notion de "libre-arbitre". Chez les Français comme chez les Italiens, la discussion ne se posait pas sous forme d'alternative exclusive mais en terme d'extension relative de ces deux notions, dans les typologies de criminels, et même, au sein d'un même individu. C'est cette position médiane que représente bien en France l'extension progressive dans le code pénal des circonstances atténuantes, et que l'on retrouve formalisée dans la circulaire Chaumié (1905), dont le caractère officiel nous indique qu'elle consacre une perception de la responsabilité du criminel qui la précède de quelques décades.

elle n'est pas fausse, elle est en partie biaisée car la théorie du "criminel-né" ne saurait exprimer à elle seule la théorie de la criminalité de Lombroso.

Lombroso est connu pour un livre phare qui eut une importance considérable dans la naissance de la "criminologie", tant par l'approche qu'il proposa que par les controverses qu'il suscita². *L'Uomo delinquente* parut la première fois en 1876 mais c'est à partir de sa seconde édition en 1878 que la théorie de Lombroso commença à se répandre un peu partout en Europe. Les éditions successives de *L'Uomo delinquente* furent l'occasion pour l'auteur d'ajouter de nouveaux faits et surtout, de modifier quelque peu ses propositions théoriques d'origines, tant sous l'influence probable de ses adversaires que sous l'influence certaine de son jeune collègue et ami, Enrico Ferri (1856-1929).

La spécificité de l'approche lombrosienne, au sein même de l'école italienne, fut d'avoir insisté sur le phénomène des "criminels-nés" (terme forgé par Ferri) qui, selon les livres, représentaient environ 30% de la criminalité totale (60% au début des années 80, 30% dans les dernières éditions). En fait, Lombroso tenta de comprendre, comme Gall, Morel, Broca, Bordier, Foville et tant d'autres, le comportement criminel à l'aide de sa formation de médecin. Fondamentalement, Lombroso percevait le criminel comme un individu anormal, pathologique. Étant déviant, l'individu devait bien porter sur lui les symptômes de sa pathologie et le but de l'anthropologie criminelle était - entre autre - de déterminer ces signes.

Lombroso a développé la première phase de sa théorie dans les années 70, alors qu'il travaillait dans les prisons et les asiles de la région de Pavie pour établir des critères de différenciation clairs entre les criminels et les fous. Il formula à cette époque l'idée que certains criminels "retournaient en arrière" par un effet d'atavisme. Ce retour les faisait partager de nombreuses caractéristiques avec les peuples sauvages qui, comme beaucoup le pensait à l'époque, étaient restés à un stade infantile de l'évolution. Cette caractéristique lui permettait d'affirmer l'existence d'un "type anthropologique" spécifique aux "criminels-nés". On y insiste toujours lorsque l'on évoque sa théorie, Lombroso proposa toute une série de stigmates qui devait caractériser le type criminel atavique. Les nombreux critères qu'il retenait étaient d'ordre anatomique, mais aussi sociologiques (l'argot, les tatouages...) et "physiologiques"; comme cette fameuse insensibilité à la douleur, que le criminel-né partageait si bien avec les sauvages.

Lombroso ne convainquit personne très longtemps avec cette hypothèse et il évolua assez rapidement vers la fusion des concepts de "criminel-né", de "folie morale" et d' "épileptique". Pour décrire cette évolution en une phrase, on dira que le criminel-né était reconsidéré comme un individu à fond épiléptoïde dont l'innéité du comportement criminel était dû à un processus atavique qui faisait de lui une espèce de "fou moral", ou, pour utiliser une autre expression qu'affectionnait Lombroso, un "crétin du sens moral". Précisons tout de même que la "folie morale" était considérée par Lombroso, à la suite de l'aliéniste anglais Maudsley, comme une variété de folie qui ne touchait que le sens moral, les facultés intellectuelles pouvant fonctionner normalement. Elle n'était donc pas synonyme pour lui de "folie" au sens large, encore moins de "démence", au sens pénal du terme. Quant à sa conception de l'épilepsie, elle se référait aux travaux de Griesinger (1867), de Jackson (1884), de Cividalli et Anato, de Reich (*Das Epilepsismus*, 1886); mais la typologie qu'il retint fut celle de son compatriote Tonnini (*Epilepsie*, 1886), qui reconnut cinq variétés d'épilepsies possibles. Quant Lombroso parle d'un fond commun "épileptoïde" chez tous les criminels, ce n'est donc pas seulement aux symptômes moteurs et convulsifs que nous devons penser, mais aussi à l'épilepsie "psychique" (fréquente chez les fous moraux et les criminels-nés), "l'épilepsie sensorielle", qui se manifeste sous forme d'hallucinations, d'impulsions (fréquente chez les monomanes), "l'épilepsie mixte" etc. (Lombroso, 1895, vol. 2: 105-122).

Si Lombroso essaya surtout d'établir une causalité biologique, il ne se désintéressa pas pour autant des facteurs exogènes. Dès la deuxième édition de *L'Uomo delinquente* en 1878, il aborda les influences néfastes de la pauvreté, de l'alcool, de l'émigration, des prisons sans cellules etc. Lombroso concevait l'anthropologie criminelle comme une science sans frontières. Il n'hésita pas ainsi à faire intervenir dans son système explicatif des disciplines qui avaient réussi à établir, tant bien que mal, un petit champ d'investigation légitime reconnue par leurs consoeurs. Il empiéta ainsi allègrement sur la discipline juridique en niant l'universalité du libre-arbitre, il emprunta au savoir psychiatrique le concept de "folie morale", celui de "type" à l'anthropologie raciale, récupéra de la zootechnie celui "d'atavisme" et prit à la médecine (semble t-il à contrecœur) celui de "dégénérescence".

Lombroso fit peu jouer dans un premier temps la théorie de la dégénérescence (qu'il réserve pour son étude des hommes de génie). Il osa même dire, bien avant Etienne Rabaud, que sa

². "Anthropologie criminelle" et "criminologie" ne sont pas au XIX^e siècle, synonymes. La seconde n'est considérée, en France comme en Italie, que comme une branche de la première. La question dépasse un simple point de vocabulaire, ainsi que le cadre de cet article.

conception des processus morbides lui semblait "trop large". Lombroso admit donc l'idée d'un arrêt du développement de l'individu criminel, mais il le faisait dériver de l'atavisme et non des processus dégénérescents chers aux aliénistes et à certains médecins. La distinction peut nous sembler ici d'un faible intérêt mais comme le disait Lombroso lui-même sur ces questions de vocabulaire: "l'usage est un despote souvent aveugle"; et nous verrons plus loin combien il fit ici une erreur de placement qu'il paya très cher car il allait trouver ses plus redoutables adversaires dans les partisans de la dégénérescence...

Avec sa théorie liant épilepsie(s), folie morale et atavisme, Lombroso avait cherché à fédérer toutes les explications de la criminalité de l'époque ce qui lui permettait de rendre compte, pensait-il, de tous les comportements criminels, de l'assassinat au délit politique, en passant par le viol ou le vagabondage. Il échafauda très tôt un système conceptuel (ouvert...) qui divisait les criminels en différentes catégories. Il recensa toutes les corrélations qu'il observa entre les types de délits et les anomalies physiques et, - contrairement à ce qui a été parfois affirmé -, sa typologie des criminels prit très tôt en compte des facteurs endogènes (les criminels "par défaut organique") et exogènes (par "causes extérieures à l'organisme"). En tentant de concilier toutes les théories sur les criminels, Lombroso avait établi de fait une sorte de quasi-monopole.

Cette démarche heurta les traditions scientifiques, d'autant plus susceptibles qu'elles étaient encore jeunes, et guère établies dans leurs principes. L'approche éclectique (ou "pluridisciplinaire", le lecteur choisira), - toujours très discutée en science -, était ici en avance d'une trentaine d'année (*cf.* plus bas) et allait à l'encontre des intérêts particuliers de chaque discipline. Lombroso dérangeait. La réaction de la communauté scientifique, bien que dispersée, ne se fit pas attendre et ses contemporains lui concédèrent très tôt un rôle de fondateur ("d'excitant", dira Tarde) tout en se démarquant de lui³. Contre la réduction parfois caricaturale à laquelle ses adversaires l'ont soumis, il faut rappeler encore une fois que Lombroso affirmait dès 1875 qu'il n'y avait pas "de crimes qui n'aient ses racines dans différentes causes", qu'il voyait plus loin que le déterminisme de la biologie du crime et que son

³ Cette attitude de rejet se retrouve de nos jours et Lombroso est reconnu (à de rares exceptions près) tout à la fois comme le père fondateur de la criminologie et comme l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. L'ostracisme auquel il a été soumis est encore perceptible dans la criminologie contemporaine américaine où l'on rejette volontiers son héritage vers l'Europe, oubliant ainsi que les plus retentissantes théories biologiques du crime ont précisément vues le jour dans les pays anglo-saxons où Lombroso fut connu tardivement, et n'eut jamais une audience comparable à celle qu'il obtint sur le vieux continent. Voir pour un exemple de cette attitude l'article que M. Wolfgang a consacré à Lombroso (*in* Mannheim, 1972, p 232). Pour une lecture tendant à déplacer l'oeuvre lombrosienne de la science vers le mythe, voir Lindesmith et Levin (1937) et, en France, Pierre Darmon (1989)

approche - même si elle privilégiait l'étude anatomique - était en fait multifactorielle. Il suffit pour achever de s'en convaincre de consulter la table des matières de la première traduction française de *L'Uomo delinquente*: Lombroso y aborde l'influence du climat, de la géologie, de la race, de la civilisation, des mouvements de population, de l'alimentation, des disettes, de l'alcoolisme, des substances toxiques, de l'instruction, de l'économie, de la religion, de l'éducation, de l'hérédité, de l'âge, du sexe, de l'état-civil, des professions, des prisons, des journaux, de l'imitation etc. A côté des criminels-nés, Lombroso reconnaissait l'existence de criminels d'occasion, d'habitude, par passions (c'est ici qu'il faut mettre les criminels politiques)...Tout ceci, au plus tard dès le premier congrès international d'anthropologie criminelle, en 1885. Une telle théorie aurait dû mettre tout le monde d'accord...

II) LACASSAGNE ET LE "MILIEU SOCIAL"

Professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Lyon, Alexandre Lacassagne (1843-1924) fut le chef de file de l'école lyonnaise du "milieu social" dont le but était, comme il l'avait lui-même défini, "l'étude des problèmes sociaux éclairés par la science moderne" (1882, (a) : 211). Il créa en 1885 les *Archives d'anthropologie criminelle et des sciences pénales* avec Garraud, Coutagne et Bournet (voir la thèse de Martine Kaluszynski, 1988).

L'oeuvre de Lacassagne est auréolée en France d'un certain prestige car on lui fait crédit d'avoir opposé aux causes biologiques de Lombroso, voire de l'école italienne, une approche sociologique qui se serait avérée, à l'épreuve du temps, beaucoup plus proche de nos théories modernes. Pierre Darmon a même affirmé récemment que Lacassagne avait proposé une théorie sociologique alternative au "délire positiviste" de Lombroso (Darmon, 1989). Dans cette perspective d'opposition tranchée entre "l'école positiviste italienne" et l'école du "milieu social", on cite pour illustrer les différences ces phrases que Lacassagne aimait répéter et qui devinrent à la longue les aphorismes de l'école de Lyon: "les sociétés ont les criminels qu'elles méritent", sa fameuse comparaison entre le "criminel-microbe" et le "milieu social-bouillon de culture" sans lequel le premier ne peut se développer, ou encore ce beau programme qui consistait à déclarer: "que les sociétés se perfectionnent, améliorent le sort des humbles et des petits, et elles feront diminuer le crime".

Cette séparation en deux camps bien distincts - causalité biologique chez les uns, sociologique chez les autres - ne rend pas assez compte de la complexité, et surtout de l'originalité, des débats de l'époque. Il n'entre pas dans notre intention de contredire les "aphorismes" qui, puisqu'ils furent répétés par Lacassagne lui-même, font effectivement partie intégrante de sa pensée. Seulement, en les isolant de leur contexte, on oublie qu'ils ne firent jamais l'objet de controverses entre Lacassagne et Lombroso et ce, tout simplement parce que la théorie de ce dernier s'en accommodait fort bien... Il est donc clair que les aphorismes rappelés ci-dessus ne sauraient à eux seuls nous permettre de comprendre la nature de l'opposition entre Lombroso et les médecins français. Les enjeux se situaient ailleurs, en particulier pour Lacassagne, qui avait dans l'esprit une théorie alternative à celle de Lombroso...

1) Les criminels et le milieu social.

Dès 1881, Lacassagne divisait les criminels dans les trois catégories suivantes ⁴:

1) de sentiments ou d'instincts, ils étaient d'après lui les "vrais criminels", les "incorrigibles" (1881 : 683).

2) les criminels "d'actes", qui agissaient par passion ou par occasion. Ils représentaient d'après lui la catégorie la plus fréquente, dans laquelle la peine pouvait agir.

3) les criminels "de pensée" qui étaient des "criminels aliénés": leur état était dû à une hérédité ou une disposition acquise. Cette catégorie comprenait les "épileptiques homicides" qui étaient d'après Lacassagne les "plus horribles assassins", qui faisaient "couler des flots de sang". Pour ces derniers, il n'y avait qu'une seule solution: l'internement dans un asile spécial.

Comme Lombroso, Lacassagne estimait qu'il fallait faire correspondre une peine appropriée à chaque type de criminel. Il partageait également ses espoirs en matière d'applications sociales car le but de la médecine légale était selon lui de donner une base scientifique à la décision de magistrats afin de bannir l'arbitraire de tout jugement de justice⁵. On pourrait penser qu'il était à l'époque difficile pour un Français d'être plus lombrosien que lui. Ne publia-t-il pas en 1882 dans la même revue un article sur la criminalité des animaux ? N'avoua-t-il pas lui-même bien plus tard son enthousiasme initial et le fait qu'il avait pris ses distances à l'égard de Lombroso sous l'influence de Tarde ? ⁶.

Lacassagne ne fut pourtant jamais un véritable lombrosien car il eut très tôt sa propre théorie; une théorie bien différente de celle du maître de Turin. Pour saisir ce qui en faisait la spécificité, on peut se reporter à la conférence inaugurale qu'il donna à la Société d'anthropologie de Lyon le 27 janvier 1882, soit deux ans donc - d'après lui - , après les premières réserves de Tarde (1882 (a)). Le sujet de la conférence concernait, d'après l'expression de Lacassagne, l'un des côtés de ses "études favorites" : il s'agissait de la comparaison de l'homme criminel avec l'homme primitif, de savoir si l'on pouvait combattre le crime et s'il était un "phénomène naturel et inéluctable: "est-il le lot commun de tous les hommes, une sorte de microbe moral auquel nous sommes tous exposés, ou bien, au contraire, le triste apanage de certaines couches sociales, de ces malheureux déshérités constituant les

⁴. A l'inverse de celle de Lombroso, la théorie de Lacassagne évolua peu au fil du temps, en revanche, son réseau de citations se modifia, car on peut relever dans ses premiers écrits des références à Tylor, Bordier... En outre, Lacassagne adhéra au début des années 80 aux recherches anthropométriques sur les anomalies physiques.

⁵. Si Lacassagne fut effectivement aussi soucieux, comme le note R. Nye (1986), de concilier ses vues avec celles des juristes, ce fut probablement sous l'influence de Gabriel Tarde; car il tenait encore à l'époque des propos très offensifs envers les magistrats (*op. cit.*, p 684).

⁶. Lacassagne affirma connaître les critiques de Tarde dès le début des années 80 grâce à ses articles dans la *Revue philosophique* (1909, p 895). Nous sommes toutefois réservé sur cette date; car son premier article concernant le "type criminel" date en fait de 1885.

derniers étages de la société, ceux qu'on a appelé les gueux, les misérables, le troisième dessous, le monde des coquins ? On le dirait en effet, en voyant les criminels se recruter surtout parmi les enfants abandonnés, les enfants naturels, les fils de repris de justice et parmi tous ces êtres qui, comme des champignons malfaisants, poussent et prospèrent sur le fumier de la prostitution. C'est dans ce milieu que grouille et s'agite une portion de l'humanité dont il est difficile de se faire une idée -aussi éloignée de nous que ne le sont les indigènes du Foutah-Djallon,- ne pouvant s'imaginer que l'honneur peut être un besoin impérieux, le travail une douce habitude, la propriété un droit indiscutable" (*ibid.*: 211-212).

La fameuse expression de "milieu social" employée par Lacassagne était loin ici de coïncider avec la même expression employée par les criminologues contemporains. Si elles se recourent effectivement, elles n'ont pas du tout le même statut, ni sur le plan descriptif, ni sur le plan explicatif car pour Lacassagne, c'est ce "milieu social" qui conditionne l'évolution des différentes couches sociales. C'est ainsi que sa typologie des criminels était rigoureusement calquée sur celle des couches sociales: les plus avancées, où domine l'intelligence, sont dites "frontales"; les inférieures, dans lesquelles prédominent les instincts, sont les couches "postérieures" ou "occipitales", les couches intermédiaires enfin, sont "pariétales" (*ibid.* : 113-114). S'il s'opposa ainsi de façon très nette à la notion d'atavisme, Lacassagne n'hésita pas pourtant à utiliser la notion de régression pour s'expliquer les crises créées par les influences nocives des différents agents sociaux. L'alimentation, l'alcool, l'éducation ou encore les crises économiques, les "révolutions", pouvaient déséquilibrer l'organisation cérébrale et, dans le "conflit inévitable" qui en résultait, Lacassagne estimait qu'il y avait "prédominance de la partie postérieure du cerveau sur l'antérieure" et l'action et les instincts avaient alors tendance à prendre le dessus sur "les phénomènes de l'intelligence". Il y avait ainsi dans la société des individus qui étaient "esclaves de fatales dispositions organiques" qui provenaient soit de l'hérédité ou du milieu social (1882 : 255). Lacassagne n'abandonna jamais l'idée que certains criminels relevaient d'une hérédité défectueuse mais c'est sur le deuxième terme qu'il insistait le plus lorsqu'il critiquait Lombroso.

Remarquons donc que cette insistance sur le "milieu social" était parfaitement compatible avec l'idée du substrat organique du comportement criminel. Simplement, et c'est là le point essentiel, ce qui était une cause chez Lombroso devient une conséquence chez

Lacassagne...Nous touchons ici le coeur du néo-lamarckisme de l'école française⁷. C'est ce néo-lamarckisme parfois explicite comme chez Manouvrier et Topinard, mais plus souvent implicite, qui fut la clé de voûte scientifique des prises de positions contre Lombroso...

Contrairement à celle de Lombroso, la théorie de Lacassagne évolua peu; tout au plus peut-on déceler dans ses écrits tardifs une plus grande attention à la théorie de la dégénérescence, ainsi qu'une relative discrétion dans la formulation de sa théorie néo-phrénologique. Cette discrétion, patente après les critiques que lui adressa Näecke après sa communication sur "les sentiments primordiaux des criminels" au congrès de Bruxelles, s'explique facilement par le rejet général en cette fin de siècle de toute référence à la phrénologie. L'anthropologue Topinard, qui s'opposa lui aussi à Lombroso, exprima sans détours l'opinion généralement répandue à l'époque sur la phrénologie en l'assimilant à la "folie des tables tournantes". Paradoxalement, c'est son ami Tarde, complètement néophyte en matière neurologique, qui sembla le plus disposé à en accepter les prémisses (1893 : 13)⁸. C'est ce contexte défavorable qui explique pourquoi Lacassagne se fit à partir de 1892 plus discret sur sa théorie néo-phrénologique. Il y tenait pourtant suffisamment, et devait fonder dessus assez d'espoirs, pour que l'année suivante, sa revue changea de nom en souhaitant faire une plus grande place à la "physiologie cérébrale", et il la reproduisit encore en 1907 dans la préface qu'il rédigea pour un livre d'Émile Laurent consacré à l'étude des criminels (Laurent, 1908: I-XVII). A plus de vingt ans d'intervalle, Lacassagne exposait la théorie qui lui avait valu les railleries de Näecke. C'est donc en toute logique que l'on trouve encore dans ces écrits tardifs l'acceptation d'une plus grande fréquence d'anomalies organiques sur les criminels. Dans un article de 1905, écrit en collaboration avec son disciple et successeur Étienne Martin sur "l'état actuel de nos connaissances en anthropologie criminelle", on constate que Lacassagne ne renie pratiquement aucun des stigmates physiques relevés par les médecins anthropologues: "la discussion porte uniquement sur l'interprétation de ces anomalies physiques dont nous avons fait une longue énumération. Tout le monde est d'accord pour admettre qu'on trouve fréquemment chez les criminels, particulièrement chez ceux dont l'hérédité est très lourde, des anomalies physiques" (1906 : 7).

⁷. Ce néo-lamarckisme transparait dans tous les travaux de Lacassagne. Nous renvoyons par exemple à l'étude qu'il consacra à l'influence du travail intellectuel sur "le volume et la forme du crâne". Il concluait, après examen, à une influence positive... (1878) On parle en général de "néo-lamarckisme" par rapport au "néo-darwinisme" qui s'exprima à partir de 1883 avec les travaux de Weismann. Celui-ci rejetait l'hérédité des caractères acquis. Au sens strict, Darwin était donc un "néo-lamarckien".

⁸. L'analyse des positions de Tarde à l'égard de Lombroso nécessiterait à elle seule un long développement, tant elle est fine, originale, évolutive et non dénuée d'ambiguïtés, elle aussi. Mais nous avons restreint cet article aux savants de formation médicale...

Quant à l'hérédité du crime, Lacassagne ergotait comme tous les Français sur la question en refusant d'y voir une régression, mais bien au contraire une forme de dégénérescence acquise au fil des générations. Il citait à son appui les médecins Næcke et Dallemagne qui rejetèrent eux aussi dans leurs travaux la notion de dégénérescence atavique. Cela lui permettait ainsi de réaffirmer pour la énième fois qu'il n'y avait pas de "fatalité biologique" et que, à côté des criminels "les plus tarés héréditairement", il y avait ceux qui pouvaient acquérir des altérations des centres nerveux, induisant elles-mêmes des "tendances criminelles". En outre, et c'est le plus important, Lacassagne affirmait qu'il n'y avait pas de relations constantes entre les stigmates physiques et l'altération des centres nerveux. Il y avait là un nouveau coup porté à la théorie de Lombroso, et surtout à son utilité sociale puisque - les lésions du système nerveux étant invisibles - l'espoir d'un diagnostic criminel était réduit à néant. Lacassagne replaçait ici la théorie lombrosienne dans le paradoxe des études craniologiques dans lesquelles on ne pouvait établir de diagnostic qu' *a posteriori*.

2) Une stratégie de distinction

Nous n'avons malheureusement pas la place de le démontrer ici, mais nous espérons l'avoir au moins suggéré: la théorie de Lacassagne avait un certain nombre de points communs avec la perspective lombrosienne. Il nous reste maintenant à montrer combien il s'attacha malgré tout à se démarquer, concrètement, de l'école italienne.

Pour mettre en évidence ce second aspect bien connu de l'oeuvre de Lacassagne, nous ferons appel aux congrès d'anthropologie criminelle. Pour saisir leur déroulement, la seule consultation des *Archives* de Lacassagne semble insuffisante. Une approche comparative, entre les *Actes* complets et leurs comptes-rendus dans les *Archives* lyonnaises apparaît en revanche très utile, tant par les "oublis" qu'elle révèle que par les interprétations qu'elle met au jour⁹. S'il n'y prend pas garde, l'historien risque d'être dupe des représentations des rédacteurs de l'époque. Nous prendrons ici pour exemple le premier congrès d'anthropologie criminelle qui se déroula à Rome en 1885 parce que la version "classique" des faits, forgée par les *Archives*, affirme que c'est à ce congrès que Lacassagne manifesta pour la première fois toute la spécificité de l'école lyonnaise.

⁹. Il y a en particulier, pour le congrès de Rome, une omission très révélatrice de l'indignation que Lacassagne manifesta lors de la communication du professeur Albrecht, qui montre combien le premier n'était pas "darwinien"...

Si l'on rassemble toutes les interventions de Lacassagne à ce congrès, on constate que son but était de se distinguer de l'école italienne et que sur ce terrain, il ne souhaitait probablement aucun concurrent. Les *Archives* reproduisirent *in extenso* les deux discours que Lacassagne fit en ce sens. Le premier consista à réduire l'originalité des travaux de l'école italienne en les ancrant dans une tradition française et le second tenta de montrer que l'école italienne était une déviation de cette tradition forgée par Gall, Broussais, Morel et Despine (*A.A.C.*, 1886.: 169-170). Lacassagne s'attacha en outre à minimiser l'intérêt des théories explicatives des Italiens, en multipliant les formules de prudence, affirmant qu'il ne fallait pas "aller trop vite", qu'il fallait "craindre les solutions trop promptes et trop faciles".

Il tenta également d'engager une controverse à l'occasion d'une communication de Sergi sur l'existence de "signes biopathologiques" prédisposant au crime. Il affirma alors qu'il fallait distinguer son approche de l'école italienne (qu'il réduisait à l'explication atavique) car pour lui, le plus important était le "milieu social"¹⁰. Il poussa la hardiesse jusqu'à nier, sinon l'existence du type criminel du moins l'intérêt de son étude et affirma qu'il fallait juger sa propre prédilection pour le milieu social à travers "l'initiative sociale" qui en découlait (*ibid.* : 182).

Lacassagne usait ici d'une accusation de fatalisme qui fut servie 50 ans plus tôt à une phrénologie à laquelle il venait pourtant de rendre un vibrant hommage... Notons surtout l'argument d'utilité sociale inséré au détour d'une discussion se voulant "purement scientifique". Tous les scientifiques de l'époque - Lombroso le premier - mirent en avant cette "utilité sociale" et elle entraîna pour une part importante dans l'argumentation de nos savants. On était loin ici d'une "science pure" qui s'évaluerait uniquement en fonction de principes méthodologiques simples et reconnus par tous... Voici maintenant le commentaire des *Archives* à propos de la critique de Lacassagne: "ce discours fut suivi d'une vive riposte de Lombroso et d'une réplique spirituelle de M. Fioretti. Les deux congressistes avaient mal interprété l'argumentation de M. Lacassagne qui fut ainsi amené à ajouter les quelques paroles suivantes:..." (*ibid.* : 182). Nous prenons ici les *Archives* ici en "flagrant délit" d'interprétation. La "réponse spirituelle de M. Fioretti" consista en fait à poser la question suivante - pour le moins embarrassante - à Lacassagne: "si le milieu social est tout, comment expliquer que dans un même milieu social, tout le monde ne soit pas délinquant ?" (*Actes* : 169). Si nous affirmons

¹⁰. Les *Archives* ont comme toute institution, une mémoire qui fonctionne aussi à l'oubli. Sergi par exemple, est pris à partie. On lui reproche l'emploi de l'atavisme comme "clé de voûte de tout le système" (*A.A.C.*, 1886 : 181) en oubliant soigneusement de rappeler que lui-même précisa à Rome que le "plus grand nombre de criminels" étaient "poussés au crime par d'autres motifs que par les structures anormales" et en particulier, par des causes externes, sociales (*Actes*, 1887 : 176-177).

que la question de Fioretti était "embarrassante", c'est simplement parce que Lacassagne n'y répondit pas et que, à notre connaissance, aucun criminologue prônant un déterminisme "social" absolu n'a pu effectivement y répondre. Quant à la "vive riposte de Lombroso" que les *Archives* de Lacassagne ne prirent pas la peine d'imprimer, la voici, reproduite *in extenso*:

" M. Lacassagne s'est mépris en m'accusant de nier l'influence du milieu: les programmes du Congrès en font foi. Presque à chaque page, on y parle des délinquants d'occasion ¹¹et des influences de la famille, de la société, de l'Etat etc. On a même fondé un tout nouveau procédé: les "substitutifs pénaux", dont Fioretti parlait tout à l'heure, pour agir sur l'action qu'exerce le milieu. Si quelqu'un mérite le reproche qui nous est adressé, ne serait-ce pas justement M. Lacassagne, qui croyait à l'existence d'un criminel pariétal, d'un autre occipital, d'un troisième frontal ? Et cela avec une exagération telle dans la croyance aux influences purement crâniologiques que nous n'avons pas cru nécessaire de la critiquer autrement que par le silence" (*ibid.* : 174). La riposte fut peut-être "vive", mais la question posée à Lacassagne était une fois de plus embarrassante...Nous nous séparons sur ce point de l'analyse de Martine Kaluszynski qui estime pour sa part que Lacassagne a "tenté d'éviter le conflit" (1988)¹². Nous pensons plutôt qu'après l'avoir provoqué, Lacassagne a dû formuler une réponse qui ressemble fort à un "repli stratégique": "je regrette d'avoir été mal compris. Les idées que je viens d'émettre ne sont pas nouvelles. Dans les différents travaux que j'ai publié depuis dix ans, on peut voir que le milieu social a été l'objet de mes études. J'ai constaté l'existence de deux facteurs reconnus de tous, mais je tiens à le redire, je crois que le facteur externe ou milieu social tend à prendre de plus en plus une véritable prépondérance" (*Actes et A.A.C. concordent, cf. A.A.C., 1886 :183*)

Notre intention n'est pas ici de "compter les points". Mais de l'escarmouche rappelée ci-dessus, nous pouvons tirer deux informations importantes. Premièrement, le côté socio-phrénologique de la théorie de Lacassagne apparaissait déjà en 1885 à certains comme une approche rétrograde. Deuxièmement, Lacassagne estimait à ce congrès que cela faisait déjà "dix ans" qu'il travaillait sur le milieu social, ce qui confirme que les écrits que nous avons cités plus haut relèvent bien, de son point de vue, de ce que l'on a appelé la "théorie du milieu social". Tout cela nous montre clairement que les critiques de Lacassagne ne trouvèrent guère de prises à ce premier congrès. Lacassagne ne pouvait en fait réfuter toute l'école italienne à la

¹¹. C'est l'auteur qui souligne.

¹². C'est la version des faits proposée dans les *Archives*. Elle est également présente chez Pierre Darmon (1989).

fois, car celle-ci était déjà très diversifiée. Bien avant le fameux congrès "anti-lombrosien" de Paris, Garofalo affirmait que le "type criminel" pouvait exister même "indépendamment de toute anomalie physique" car il résidait avant tout dans un "manque absolu de sens moral" (*Actes*, 1887 : 175). Lombroso lui-même admettait depuis quelques années déjà l'existence de criminels d'occasion chez lesquels "le milieu physique et surtout le milieu social donne l'impulsion principale et détermine le crime, par effet de la faiblesse du sens moral et de l'imprévoyance de l'individu" (*ibid.* : 126). Ferri jouait lui aussi sur le multifactorialisme et il n'est pas même jusqu'à la tendance cartographique qui **ne** fut représentée par Rossi et le commandeur Bodio.

Si la stratégie de distinction de Lacassagne échoua à ce congrès, c'est bien sûr à cause d'un rapport de force très en sa désaveur (le congrès, par sa composition était acquis d'avance aux thèses de Lombroso), mais c'est probablement aussi parce que sa spécificité n'était pas encore très claire à ce moment, à supposer qu'elle le fut vraiment par la suite. Le seul véritable clivage que Lacassagne fit sentir, c'était dans son rejet absolu de l'explication atavique. Cela n'entraîna pas, et n'entraînera d'ailleurs jamais chez lui, un rejet pur et simple de toute anomalie physique. On le vit d'ailleurs à ce même congrès appuyer la communication de Koukavichnikoff à propos de photographies de jeunes détenus d'asile. Son intervention (non reproduite dans les *Archives*) attira l'attention de l'auditoire sur l'importance des anomalies de l'oreille. Il cita pour illustrer ses propos le cas du criminel "Midi" qui, à 16 ans, avait des oreilles aussi développées qu'à 22... Il expliqua également qu'il avait remarqué que le développement de l'oreille était souvent "rapide et extraordinaire" et que cette anomalie était fréquemment annonciatrice d'un arrêt du développement (*Actes*, 1887 : 211). Il y avait là l'esquisse d'une théorie néo-lamarckienne de la dégénérescence et c'est cette piste qu'il exploitera plus avant au deuxième congrès lorsqu'il affirmera que c'est "la misère qui laisse son empreinte et fait ces anomalies ou ces particularités anatomiques si bien relevées par Lombroso" (*A.A.C.*, 1889 : 534).

Il serait exagéré de parler pour ce premier congrès de controverse entre les écoles française et italienne, car Lacassagne ne parvint pas à engager de véritable débat avec Lombroso. Il n'allait pas en être de même au second congrès où Manouvrier reprit avec plus de succès le flambeau de l'opposition. A terme, la stratégie de différenciation de Lacassagne allait malgré tout s'avérer payante puisque l'on reconnut rapidement la spécificité de l'école française (dont l'homogénéité est très relative). Le docteur Maupaté parlait par exemple en 1893 dans sa thèse

sur les criminels (cf. ci-dessous) de l'existence de trois écoles: "classique", "anthropologique positive" et "sociologique" représentée par Tarde et Lacassagne¹³. Toutefois, cette stratégie développera à terme un effet pervers similaire à celui qui trouble notre perception de l'école italienne. Si la seconde aura l'image d'une approche "anthropologique", la première sera reconnue pour avoir trop exclusivement insisté sur le milieu social. On sait que tout cela est extrêmement schématique et ne correspond guère aux théories réelles. C'est malgré tout ces représentations figées qui permettront aux Belges de tirer leur épingle du jeu en renvoyant dos à dos les écoles française et italienne en leur reprochant une approche unilatérale, et en proposant à la place l'émergence d'une théorie réconciliatrice, se voulant une nouvelle fois "totale", et se définissant par son éclectisme (Vervaeck, 1910).

¹³. (Maupaté, 1893 : 9-11). Il est sans doute significatif que Maupaté les cite dans cette ordre et il est très probable que Tarde semblait - avec sa théorie de l'imitation - à cette époque plus "sociologue" que Lacassagne qui s'était surtout fait connaître par ses travaux d'anthropologie.

III) LA CRITIQUE DU TYPE CRIMINEL PAR MANOUVRIER

1) La "leçon de méthode".

Pour comprendre la critique du type criminel faite par l'anthropologue Léonce Manouvrier, il est nécessaire de s'arrêter une nouvelle fois sur sa "leçon de méthode". *A priori*, on pourrait soutenir que tout est clair. Il suffit en effet de se reporter à la communication du congrès de Bruxelles pour constater que Manouvrier rejetait toute possibilité de prouver la thèse de Lombroso en expliquant qu'il serait très difficile de monter une expérience permettant de comparer d'honnêtes gens et des criminels, et que celle-ci était de toute façon inopportune car il n'y avait pas de relation entre les caractéristiques anatomiques et les faits sociaux¹⁴. La position de Manouvrier posait malgré tout un problème de taille: comment comprendre en effet qu'il ait accepté de faire partie d'une commission d'enquête dont il dira trois ans plus tard qu'elle était sans objet et, de toute façon, impossible à réaliser ?¹⁵.

La question s'obscurcit encore si l'on se reporte au congrès de Paris auquel Manouvrier participa car une lecture attentive de son rapport et des discussions qui suivirent nous permet de constater qu'il fut le premier à évoquer la nécessité d'une telle enquête¹⁶.

Toute l'affaire part de son opposition au type criminel "arlequin" de Lombroso. Prenant à parti les thèses de ce dernier, il affirma à ce congrès que pour ne pas retomber dans "les exagérations de la phrénologie", il fallait avant tout développer une méthodologie rigoureuse permettant d'établir une bonne fois pour toutes par la méthode des moyennes si les criminels différaient des honnêtes gens (*Actes, 1890 : 29*). Cette critique fut suivie de propositions et de recommandations afin d'établir un protocole expérimental fiable. Il précisa par exemple que la recherche devait être effectuée sur "des catégories de criminels aussi divisées que possible"¹⁷. Il ajouta qu'il serait difficile de différencier les variations normales et les différences causales, que l'homme sain n'était pas sans défauts, qu'un défaut n'était pas une anomalie, que les

¹⁴. Contrairement à ce qu'on a pu écrire parfois (voir par ex. Darmon, 1989 : 103), nous ne pensons pas qu'il faille parler pour ce congrès d'un début de "réaction psychologique" car malgré l'absence des écoles italiennes, la biologie du crime fut plus que jamais présente chez les Français avec la communication de Lacassagne sur les trois régions cérébrales, et même avec Magnan, dont la compréhension de la criminalité était liée à ses recherches sur la dégénérescence. Si réaction psychologique il y eut, c'est au sens très "physiologique" que ce terme avait encore à la fin du XIX^e siècle. Lombroso trouva sur ce congrès un défenseur innattendu en la personne de Georges Sorel qui estima que les Français lui avaient fait un mauvais procès (1893).

¹⁵. Cette question est posée mais éludée dans l'article qui a accompagné la réédition de ce mémoire (P. Robert. *et al.*, 1986). Notre sous-titre est un emprunt à cet article.

¹⁶. Voir en particulier dans les *Actes* le rapport de Manouvrier (28-35) et surtout les comptes-rendus des discussions de la 2^{ème} séance du 12 août au matin (152-159); et ceux de la 4^{ème} séance (191-204)

particularités physiques pouvaient être, "selon les circonstances", positives ou négatives, que l'audace était une qualité chez le soldat et un défaut chez le criminel, qu'il n'était pas "anormal" de convoiter le bien d'autrui lorsque l'on a reçu une mauvaise éducation et fait des mauvaises associations etc.; mais il n'affirma à aucun moment que l'enquête comparative était irréalisable!¹⁸

Dans la seconde séance du congrès, Manouvrier durcit le ton : "...en supposant que les criminels soient anatomiquement un peu plus imparfaits en moyenne que les non-criminels et même que les gens véritablement honnêtes (ce que je suis très loin de nier, puisque j'ai contribué, au contraire, à le prouver), on n'en doit pas moins considérer cette imperfection comme un élément secondaire dans le déterminisme du crime" (*ibid.* : 154). Pourquoi cette "imperfection" devait-elle être considérée comme un "élément secondaire"? Parce que, d'après Manouvrier, les conditions du milieu étaient prépondérantes et pouvaient faire d'un individu "très imparfait anatomiquement un honnête homme, et d'un individu fort honnêtement constitué, un scélérat".

Manouvrier faisait là une pétition de principe pour le déterminisme social. S'il était impossible comme il l'affirmera en 1892 de prouver la thèse de Lombroso, on pouvait au moins la réfuter. Et si l'on ne pouvait la réfuter, alors, c'était la thèse même de Manouvrier qu'il était impossible de prouver.

Le fait que l'on ne soit pas à l'époque dans une logique épistémologique "réfutationniste" ne change rien au problème puisque l'on était ici dans une alternative symétrique: soit Manouvrier avait raison et Lombroso tort, soit Lombroso avait raison, et c'est alors Manouvrier qui avait tort. Les propositions sur la liaison entre les particularités anatomiques et les comportements sociaux se résumaient à l'alternative $x(y)$ ou $x'(y)$ et non à tout $y \Rightarrow x(y)$ car on ne testait pas tant les théories explicatives que les corrélations annoncées¹⁹. On n'a pas tiré parti jusqu'ici de cette spécificité car il nous apparaît maintenant évident que c'est Lombroso qui avait tort. Mais si ce dernier fait est indéniable, il ne suffit absolument pas à rendre compte de la cohérence des

¹⁷. Il est piquant de constater que Manouvrier ressort ici à Lombroso des critiques que Dally avait opposé à ses propres travaux, alors qu'il défendait vigoureusement l'existence de son "type grossier de la race" (Cf ci-dessus, l'article de Cl. Blanckaert).

¹⁸. Rejetant pour cette étude la classification des délinquants à partir de la norme juridique, Manouvrier proposa de lui substituer une classification basée sur l'analyse "physiologique". Il distinguait dans cette perspective trois grandes catégories:

1) les crimes inexplicables chez un homme sain, commis par les "aliénés, épileptiques, idiots, malades en délire" ou "monstres anatomiques". Ces crimes relevaient d'après lui des pathologistes et des tératologues.

2) les crimes accomplis sous l'influence d'un trouble passager (colère, ivresse, peur etc). Il estimait ici que l'on pouvait "s'attendre à trouver dans cette classe beaucoup de dégénérés et de faible d'esprit, d'inférieur de toutes sortes, physiologiquement et anatomiquement"

3) enfin, les crimes accomplis de sang-froid, par habitude ou occasionnellement, "sous l'influence de conditions sociologiques fâcheuses"

positions. A l'époque, aucune étude comparative de grande envergure n'avait encore rejeté la relation stigmat anatomique/criminalité soutenue par Lombroso...

Pour justifier son point de vue, Manouvrier aurait dû passer par cette étude qu'il réclama dans un premier temps et à laquelle nous pensons qu'il se déroba. Car à moins de méconnaître complètement la théorie de Lombroso, Manouvrier ne devait pas ignorer que ce dernier avait lui-même des propositions théoriques pour expliquer cette relation de cause à effet et même si l'on ne tient compte que de cette théorie de l'atavisme qui gêna tant les Français, il faut reconnaître que Lombroso n'a jamais poussé la caricature jusqu'à affirmer que le prognathisme causait, par exemple, le vagabondage ou les cheveux laineux, l'assassinat, tandis que Manouvrier ne renonça jamais pour sa part à sa relation entre la brutalité et un indice "crânio-mandibulaire" élevé²⁰...

En outre, Lombroso cultivait une théorie synthétique, qui tenait compte de ces caractères physiologiques auxquels Manouvrier faisait allusion: l'atavisme était un retour au type sauvage, tant sur le plan physique que moral et la psychologie des criminels-nés étaient d'après lui foncièrement différente de l'honnête homme. Dès lors, l'hypothèse atavique était peut-être fautive, mais elle avait sa propre cohérence interne. Il n'y avait donc qu'un moyen de la critiquer : c'était de contester sa cohérence externe, c'est-à-dire sa liaison avec les "faits". C'est ce que fit Tarde par exemple en discutant l'immoralité supposée de nos ancêtres et c'est ce que fit logiquement Manouvrier en proposant une enquête rigoureuse sur les caractères physiques des criminels.

La position de Manouvrier au congrès de Paris peut donc être résumée dans les deux arguments suivants:

- l'hypothèse de Lombroso sur le type criminel n'a pas été prouvée car elle n'est étayée par aucune étude différentielle sérieuse
- quand bien même cette étude aurait mise en évidence des différences anatomiques que celle-ci ne prouverait rien quant à leur éventuel rapport avec les actes criminels.

Le second argument étant irrecevable sans enquête comparative, tout reposait donc, sur un plan strictement logique, sur le résultat de celle-ci. Où l'affaire devint scabreuse, c'est lorsque les Italiens acceptèrent effectivement la dite enquête qui devait entreprendre la comparaison systématique entre 100 criminels au minimum et 100 honnêtes gens minimum...

¹⁹. Pour le développement de ces propositions logiques et leur confrontation au réfutationnisme popperien, voir Boudon (1990 : 129-176).

La commission ne se réunit pas. Ayant été vivement attaqués au congrès de Paris, les Italiens en prirent acte et, arguant que le congrès de Bruxelles ne pouvait reposer sur de nouveaux faits, ils se décommandèrent à la dernière minute. Cette décision ne manquait sans doute pas d'arrière-pensées et c'est Manouvrier qui se chargea, du côté des anti-lombrosiens, d'expliquer la défection de la commission. Pour lui, la commission ne s'était pas formée car on mélangeait à tort dans cette affaire des catégories morales (l'honnêteté), socio-juridiques (la criminalité réprimée) et anthropologiques (anatomie et physiologie). Malheureusement, Manouvrier ne fondait son affirmation sur aucune donnée fiable. Pour prouver que cette association n'était pas pertinente, il fallait en effet l'avoir testée au moins une fois; or toute l'argumentation de Manouvrier consista précisément à démontrer qu'une étude comparative était non seulement inutile (puisque Lombroso avait tort), mais impossible à réaliser pour deux raisons:

- il est très difficile, voire impossible, de constituer un groupe d'honnête gens
- les criminels emprisonnés ne sont pas représentatifs de la population criminelle réelle

Nous ne pouvons donner ici une explication définitive permettant de comprendre le changement de position de Manouvrier à propos de cette enquête comparative entre les deux congrès. Fut-il surpris que les Italiens le prennent au mot ? Craignait-il des biais d'observations ? Un résultat défavorable ?

Manouvrier fut peut-être surpris par la réponse positive des Italiens mais celle-ci était logique. Si Lombroso - vivement critiqué à ce congrès - avait refusé cette commission, il se serait probablement définitivement déconsidéré aux yeux de la communauté scientifique. Les risques de biais d'observations favorables à sa théorie étaient en revanche très réduits puisque celui-ci était isolé dans une commission composée de membres très critiques à son égard. Enfin, Lombroso ayant accepté le protocole, il ne pouvait y avoir de discussion sur la méthode à adopter. Notons enfin que même si l'enquête avait eu lieu et que des groupes très imparfaits de criminels et de gens supposés honnêtes aient été analysés; il n'y aurait eu que deux résultats possibles dans lesquels Manouvrier ne pouvait que sortir son épingle du jeu:

- soit il n'y avait aucune différence physique notable, et la thèse des "variables indépendantes" de Manouvrier triomphait

²⁰. La "brutalité" était probablement du point de vue de Manouvrier une entité plus "physiologique" que "morale".

- soit il y avait des différences physiques importantes; et, dans ce cas, Manouvrier pouvait arguer du fait que la population criminelle testée n'était qu'une sous-population des vrais criminels et qu'elle ne pouvait représenter au mieux que le "type prisonnier".

Quand bien même l'enquête ne pouvait analyser toutes les formes de délinquance à la fois comme l'affirma Manouvrier, elle aurait pu malgré tout tester ces assassins suppliciés dont il reconnaissait lui-même qu'ils formaient une catégorie "physiologiquement" anormale. Il n'était pas très difficile de réunir deux populations, l'une d'assassins et l'autre de "non-assassins" (il n'est point besoin d'être "vertueux" pour ne pas être assassin)... En cas de similitudes physiques entre ces deux populations, la théorie de Lombroso était définitivement ruinée. Pourquoi cette simple enquête ne fut-elle pas entreprise ? Nous ne pouvons formuler ici qu'une hypothèse: Manouvrier n'était pas sûr des résultats et, en cas de différences physiques effectives, il ne sentait pas sa théorie assez solide pour expliquer ces différences. Il risquait même très gros si la population d'assassins avait été composée par des individus vivants dans des milieux sociaux fort différents...

Si la leçon de méthode de Manouvrier contient effectivement des remarques méthodologiques pertinentes, on ne peut les évaluer au sein d'une perspective historique que par rapport à la théorie même de Manouvrier, et non à travers la connaissance que nous avons des réfutations possibles de la théorie à laquelle elle s'oppose. On ne peut donc pas apprécier sa position à travers la réfutation faite par Goring du type criminel. Pour comprendre Manouvrier, il faut s'en remettre à ses propres écrits. Et force nous est de constater que, de ce point de vue, la position de rejet de toute enquête qu'il adopta en 1892 pose problème²¹. En refusant ainsi le travail d'une commission dont Lombroso avait pourtant accepté le principe, il affaiblissait considérablement sa position en la résumant en quelque sorte à cette affirmation : Lombroso a tort mais on ne peut pas le prouver...

Par son recul, Manouvrier a privé une "criminologie" naissante d'une réfutation qui lui aurait permis de se débarrasser immédiatement de l'hypothèse du type criminel. Il lui faudra attendre vingt ans de plus pour qu'une enquête comparative fiable soit effectivement entreprise... par les

²¹. Un problème qui ne pourra être éclairé qu'à l'aide de documents relatifs à cette fameuse commission. Martine Kaluszynski m'a rappelé à ce propos l'existence d'une lettre de Manouvrier dans laquelle il affirme qu'il n'a pas réussi à réunir les membres de la commission. Ce fait n'explique pas toutefois le changement d'attitude entre les deux congrès: à Bruxelles, Manouvrier parlera d'impossibilité théorique, et non matérielle...

Anglais. En fait, la leçon de méthode de Manouvrier porta peu et, si pertinente qu'elle puisse apparaître rétrospectivement, elle ne parvint pas à décapiter l'hydre conceptuelle qu'elle visait. Ce demi-échec est particulièrement illustré par le succès de la théorie de la dégénérescence qui admettait que les criminels avaient relativement plus de tares que les honnêtes gens. Peu de savants semblent s'être laissés convaincre à l'époque par l'idée qu'il leur était impossible d'entreprendre toute étude comparative et l'on effectua ainsi bon nombre d'enquêtes comparatives après le congrès de Bruxelles ²².

2) Le piano de Manouvrier et la musique du crime.

Manouvrier s'est chargé d'éclairer sa position anti-lombrosienne en déclarant explicitement combien celle-ci dépendait d'une approche "lamarckienne". Il concluait en effet la communication du congrès de Bruxelles en ces termes: "c'est donc la doctrine transformiste, la théorie même de Lamarck, que j'applique à l'anthropologie criminelle" (1892 : 290). Voici maintenant un extrait de conférence qu'il fit en 1909, et qui montre bien comment Manouvrier orchestrait la musique du crime, comment il accordait entre elles les partitions du "milieu" et de "l'inné". Prenant appui sur une comparaison entre un pianiste et son instrument de musique et le comportement criminel, il fit le parallèle suivant : "...dans l'organisme humain, il y a aussi un musicien; ce musicien qui joue de l'homme en quelque sorte, par l'intermédiaire du cerveau, c'est le milieu extérieur, ce sont les conditions et les influences sociales, lesquelles représentent chez l'homme ce qu'est le musicien chez le piano. Bien plus, la musique exécutée exerce ici assez d'influence sur l'instrument pour le transformer, ainsi que l'a montré Lamarck" (1928 : 7-8)²³

On voit ici combien Manouvrier, tout en critiquant le déterminisme biologique, était dans le même temps loin de partager la vision du droit classique du criminel, doué de libre-arbitre et agissant par sa raison. Ici, rien de tel : le musicien n'est pas un homme, éventuellement influencé par "le milieu", la température de la salle ou le type de public, non, c'est "le milieu" qui joue de l'homme. L'éventuelle volonté de mieux jouer de l'interprète - le libre-arbitre des juristes - est ici totalement négligée. On est donc en présence d'un déterminisme très dur,

²². Cf Maupaté (1893); Debierre (1895); Rakowski (1896), Goring, (1913) etc

²³. Nous pensons que cette comparaison était bien représentative de l'avis même de Manouvrier car cela faisait déjà une quinzaine d'années qu'il l'employait (cf *Actes*, 1890: 194)

typiquement positiviste et emprunt d'un néo-lamarckisme, là aussi sans concession, puisque Manouvrier affirme que le milieu peut modifier le piano, c'est-à-dire la constitution de l'homme.

Avec une telle approche, Manouvrier ne laissait en bonne logique aucune place pour "l'innéité criminelle". Peu importe de son point de vue que le piano sorte de chez Steinway ou d'une médiocre fabrique. Manouvrier défendait là un déterminisme social pur qui était assez éloigné de la position de l'école éclectique de l'époque, beaucoup plus conciliante (voir ci-dessous)²⁴. Dans le dernier texte que nous connaissions où Manouvrier traite directement des questions de criminogénèse, l'anthropologue n'infléchit pas fondamentalement ses positions (1912). Notons tout au plus qu'il semble se rapprocher de l'approche durkheimienne en considérant le crime comme un "phénomène normal" (*ibid.*: 430-431). Il ne rejetait toujours pas la théorie de la dégénérescence tout en souhaitant que ses hypothèses soient reprises (comme l'avait déjà proposé Dallemagne) "tare par tare" et rappelait que pour lui, une même dégénérescence physiologique pouvait tout autant produire le "bandit" que "l'apôtre".

Remarquons pour finir que le 29 janvier 1893, Manouvrier avait fait à l'occasion de la 11^{ème} conférence transformiste de la Société d'anthropologie de Paris une communication sur la "genèse normale du crime" dans laquelle il avait développé des arguments similaires. Particulièrement en verve, il fit sur un ton sarcastique d'irrésistibles comparaisons entre le "criminel-né", les "chasseurs-nés" et même les "rotisseurs-nés". Ce qui doit toutefois retenir notre attention, c'est que cette critique acerbe ne l'incita pas à rejeter dans ce bel élan tout espoir de voir un jour une véritable approche phrénologique s'établir !

Bien que Manouvrier ne le nomme pas, on ne peut s'empêcher de faire ici le rapprochement avec la théorie de Lacassagne. Manouvrier la connaissait obligatoirement puisqu'il avait participé au congrès de Bruxelles durant lequel Lacassagne fit une communication sur le sujet. Voici à titre d'illustration un étrange passage, que nous interprétons plus comme une concession faite au médecin lyonnais qu'à une réelle approbation: "même réduit au diagnostic des facultés, des aptitudes élémentaires, des tendances fondamentales, l'art futur des phrénologues pourra rendre de très grands services. Mais, pour fonder une phrénologie

²⁴. Pour ne pas confondre l'école de Lyon, qui applique le néo-lamarckisme à l'étiologie du crime, avec celle de Durkheim, qui refuse a priori tout compromis avec les sciences biologiques, nous utilisons dans le contexte de la criminologie le terme de "déterminisme social" pour les premiers, et de "déterminisme sociologique" pour les durkheimiens.

vraiment scientifique, il faudra se garder d'imiter le fondateur de la "Nuova scuola positiva" (1893 : 54)

Nous ne savons au juste quel jugement Manouvrier portait sur la théorie de Lacassagne. S'il était en accord avec les principes qu'il énonçait en 1892, il ne pouvait être logiquement qu'en profond désaccord avec lui et l'on peut se demander ici pour quelles raisons il ne la critiqua pas aussi sévèrement que celle de Lombroso puisqu'elle mêlait explicitement, elle-aussi, les catégories physiologiques (les trois "régions cérébrales") avec des entités sociologiques ("les couches sociales"). Il y a ici plus qu'une question de méthode: une véritable énigme...Ce qui est certain, c'est qu'à partir du congrès de Bruxelles, la position de Manouvrier n'évolua guère sur le néo-lamarckisme. Ici comme souvent, le scientifique s'est appuyé sur des présupposés erronés pour rejeter une théorie fausse...

IV) LOMBROSO AU PAYS DE LAMARCK: HÉRÉDITÉ ET DÉGÉNÉRESCENCE

1) Entre atavisme darwinien et néo-lamarckisme, la théorie dualiste de l'hérédité des Français.

Pour comprendre l'accueil hostile que les Français réservèrent à l'atavisme criminel, il faut faire un détour par le débat plus général sur le darwinisme et la théorie de l'hérédité que les Français défendaient à l'époque.

L'introduction de la théorie darwinienne de l'évolution des espèces a connu en France bien des vicissitudes. De Broca à Félix le Dantec, on n'a cessé d'en réinterpréter les termes, de la méconnaître ou de s'en démarquer. Cette caractéristique a été si prégnante qu'on a pu parler de "non-introduction" du darwinisme au XIX^e siècle²⁵. Au "darwinisme" mettant en avant l'idée de "sélection naturelle", on opposa longtemps en France l'influence primordiale du "milieu" et si les savants français ne refusèrent pas tous l'hypothèse de la "concurrence vitale", ils subordonnaient bien souvent son influence à l'adaptation au milieu. Les divergences se firent encore plus ressentir lorsque le biologiste allemand August Weismann (1834-1914) proposa en 1883 une théorie de l'hérédité rejetant la transmission des caractères acquis. Cette théorie, dont le noyau dur a été intégré dans la biologie contemporaine, fut mal reçue à l'époque par la plupart des biologistes français et américains parce qu'elle niait l'influence du milieu.

En fait, la théorie de la transmission des caractères acquis ne portait pas sur tous les caractères et les médecins et biologistes français de la fin du siècle insistèrent surtout sur la transmission des lésions du système nerveux. Celle-ci leur semblait démontrée par les expériences de Brown-Séquard (1882) et elle était surtout le support théorique indispensable aux travaux de psychophysiologie qui traitaient de l'hérédité psychologique (il faut penser ici aux travaux de Lucas, Ribot, Richet et de la plupart des aliénistes). Lacassagne lui-même partageait complètement ce point de vue. Sa théorie de l'hérédité était inspirée, comme la plupart de ses idées, par une approche comtienne et il mit lui aussi l'accent sur les fonctions fondamentales du système nerveux ²⁶.

²⁵. Voir sur ce sujet l'ouvrage de référence d'Yvette Conry, *L'introduction du darwinisme en France au XIX^e siècle*, 1974. Pour comparer avec la situation italienne, voir Corsi (1983); Montalenti (1983), le récent colloque "Darwinisme et société" (PUF, 1992) etc. Manouvrier, Lacassagne, Tarde, Magitot etc, rejettent explicitement Darwin. Peu importe ici que les références de Lombroso à ce dernier soient ou non légitimes: l'essentiel est que les Français y aient cru, et qu'ils aient trouvé là une bonne raison de se méfier de Lombroso. Pour une évaluation "scientifique" de l'oeuvre de Lombroso, nous renvoyons à S. Jay Gould (1983) et, pour la légitimité du darwinisme lombrosien, à P. Tort (1989).

C'est cette méfiance du darwinisme d'abord, de Weismann ensuite, qui conditionna le rejet de la notion d'atavisme criminel. Les Français comprenaient en effet l'atavisme comme un phénomène "d'hérédité normale" dans le sens que lui donnait le zootechnicien Sanson (que citait d'ailleurs Lacassagne) c'est-à-dire comme "l'ensemble des puissances héréditaires de la race". Cette "hérédité à rebours" était censée dominer "l'hérédité individuelle", sujette aux influences du milieu (Lacassagne, 1876, Sanson, 1893). L'atavisme correspondait à la transmission des caractères les plus anciens, et donc, des mieux fixés, de ceux qui étaient les moins sujets à varier de façon imprévisible (et quand ils variaient, c'était du domaine de la tératologie). Pour Lacassagne comme pour Sanson, il y avait une sorte de "lutte" entre ces deux hérédités, et les néo-lamarckiens considéraient que les caractères de l'espèce ne variaient que si ces deux formes convergeaient dans une même direction. Les caractères ataviques de la race étaient donc considérés comme les plus constants et les moins réactifs au "milieu".

Cette définition de l'atavisme fut l'un des points sur lesquels divergeaient nettement les Italiens et les Français²⁷. Entre la lente dégénérescence pathologique et l'atavisme soudain et imprévisible, les Français avaient résolument opté pour le premier processus. "Natura non saltus est" aimait répéter Manouvrier... Médecins et savants français furent ainsi unanimes dans leur refus de considérer l'atavisme comme un cas particulier de dégénérescence. De Lacassagne à Sanson et de Féré à Rabaud, on vit là une hérésie en rappelant que Morel lui-même avait pris soin de distinguer rigoureusement les deux phénomènes. Lombroso et Ferri ne virent en revanche aucune incompatibilité entre les deux concepts²⁸.

On comprend maintenant mieux pourquoi la négation de l'atavisme n'entraîna jamais de la part des Français l'abandon définitif du terrain biologique. On peut même dire qu'ils contribuèrent paradoxalement à "régénérer" les présupposés de la biologie du crime dès les années 80 en mettant l'accent sur l'hérédité "pathologique" avec la théorie de la dégénérescence...

2) Dégénérescence et criminalité.

²⁶. Lacassagne écrivit l'article "Consanguinité" pour le Dechambre (*Dictionnaire des Sciences médicales*) dans lequel il exposa de façon très détaillée sa théorie de l'hérédité. Bien que l'article ait été écrit en 1876, il est certain qu'il était parfaitement représentatif de la pensée de Lacassagne - et de beaucoup de ses confrères- car son auteur en reprit certains passages tout au long de sa carrière

²⁷. C'est la définition qui prévaut chez les médecins. On a vu toutefois dans l'étude de Claude Blanckaert que certains anthropologues français proposèrent une définition plus "lombrosienne"...

²⁸. Ferri par exemple, utilisait l'atavisme pour expliquer les anomalies des criminels-nés, et il évoquait la dégénérescence acquise pour les stigmates physiques, et surtout psychologiques, des criminels-d'habitudes (1905 : 168-172.). Notons que Havelock Ellis rejeta également la position des Français à travers une critique de Charles Féré. Pour lui, il n'y avait aucune incompatibilité de fait entre les deux explications et il estimait que les distinctions entre atavisme et dégénérescence étaient purement "verbales" (1900 : 252-253).

La théorie de la dégénérescence s'est développée dans le domaine de la criminalité comme une hypothèse alternative, permettant de mener une contre-offensive à l'égard de la théorie atavique de Lombroso. Les travaux portant sur la relation entre la dégénérescence et la criminalité se sont en effet multipliés au milieu des années 80 et tous convergèrent rapidement vers une critique du "type criminel" anthropologique de Lombroso et parfois même vers celle du type "professionnel" de Colojanni, Tarde etc.²⁹. Ces médecins qui, selon leurs détracteurs, "voyaient du pathologique partout", ne pouvaient en effet admettre qu'une série "d'anomalies" permettent la constitution d'un nouveau type.

L'un des premiers médecins à mener cette critique fut sans aucun doute Charles Féré (1852-1907). Interne à la Salpêtrière dans le service de Charcot, il devint en 1882 le chef des travaux d'anatomie pathologique à la clinique des maladies nerveuses de la Salpêtrière. A partir de 1887, il fut médecin à l'infirmerie du Dépôt de la préfecture de police et exerça à l'hôpital de Bicêtre. Féré fit paraître un an avant le congrès de Paris un petit livre dans lequel il attaquait vigoureusement la théorie de l'atavisme et du type criminel. La position qu'y développa Féré fut à bien des égards typique, parce qu'elle fut souvent citée, et peut-être plus souvent encore reprise.

L'argument essentiel de l'ouvrage ne consistait pas à nier l'existence des anomalies physiques que Lombroso avait relevées, mais à les réinterpréter dans le sens d'une dégénérescence. C'est ainsi que Féré expliquait le "bec de lièvre", les "hernies", le "sexdigitisme" etc. par des troubles du développement de l'embryon et non par des retours au type³⁰. En outre, les anomalies physiques étaient toujours localisées et elles ne correspondaient pas d'après lui à un "plan d'organisation générale" (Féré, 1888 : 67). Pour expliquer la criminalité, Féré faisait directement appel à la dégénérescence physique et psychique. Ces dernières avaient des causes communes, comme l'alcoolisme, l'âge avancé au moment de la conception, les mauvaises conditions d'hygiène (toutes causes que l'on rencontre chez Lombroso) et il en voulait pour preuve l'existence de ces familles dans lesquelles la folie alternait avec le crime. A ce point de vue, Féré était assez proche des positions de Maudsley et d'un certain nombre d'aliénistes qui ne faisaient pas de nettes distinctions entre ces deux entités. Pour Féré, le crime et la folie ne pouvaient être étudiés séparément car ces deux concepts n'étaient distingués que par "les

²⁹. Cf Féré (1888 : 78-7) qui s'en prend directement à Gabriel Tarde. Topinard (1887) crût même que Tarde était lombrosien. On trouvera la réponse de ce dernier *in* Tarde (1888). L'auteur y justifie son "type professionnel" en le rapprochant des "familles littéraires" de Charles-Augustin Sainte-Beuve...

préjugés sociaux" et pour lui, ces deux symptômes avaient en commun leur caractère de "fatalité originelle" (*ibid.* : 61). Sa théorie reposait ainsi sur les quatre propositions suivantes (*ibid.* : 87-89):

- 1) la criminalité et la folie sont liées parce qu'elles sont toutes les deux des manifestations de dégénérescence
- 2) celles-ci augmentent avec le degré de civilisation
- 3) leur développement est liée aux conditions sociales
- 4) c'est parce que les conditions de "lutte pour l'existence" sont difficiles dans les villes que le système nerveux central a du mal à s'adapter, entraînant fatigue, surmenage puis dégénérescence

Par rapport à la doctrine de Morel, Féré ajoutait ici la notion darwinienne de *struggle for live*. Sa théorie était également nourrie des principes de la sociologie spencérienne. Dans ce cadre d'interprétation, Féré estimait que la dégénérescence était bien moins fréquente dans les professions libérales parce que leurs membres étaient justement bien mieux armés dans cette lutte pour l'existence. Tous les médecins de la Belle-Epoque qui adhéraient à la théorie de la dégénérescence partageaient *grosso modo* ce point de vue. Magnan, Legrain et bien d'autres firent des déclarations similaires. Toutefois, si ce rapprochement entre folie et criminalité permettait d'expliquer à peu de frais le fait que l'on avait pas réussi jusqu'ici à établir de véritable frontière entre les deux, il n'impliquait absolument pas une fusion des deux notions (1890 : 428).

La perception du crime que proposait Féré n'était guère plus optimiste sur le fond que celle de Lombroso car il estimait que le crime était une conséquence inéluctable de l'évolution sociale qui mettait la société en "danger de mort" (Féré, 1888: 106-119). Pour lui, le traitement moral était sans effet car le crime et l'aliénation avait une origine organique. Pour la même raison, il était inutile de tenter d'éduquer ces personnes (*ibid.* : 140). Quant à la lutte contre la misère, Féré la jugeait également inutile parce que celle-ci trouvait sa cause dans une "infériorité organique"³¹.

³⁰. Ce qui, à vrai dire, ne contredisait pas les assertions de Lombroso. Darwin déjà, avait attribué le bec-de-lièvre à un arrêt du développement (Darwin, 1981, I : 34).

³¹. On retrouve la même idée chez Garofalo, qui s'opposera sur ce point à son collègue socialiste Ferri et on a ici une nouvelle illustration de l'originalité du débat de l'époque: on peut refuser le type criminel et admettre malgré tout un déterminisme organique et on peut, à l'inverse, concéder un type criminel "professionnel" en prônant un déterminisme "social" (Tarde, Corré etc). Quant au rapport "libre-arbitre/déterminisme", chacun proposa un découpage personnel qu'il serait vain de chercher à réduire en une opposition Français/Italiens...

Par leur refus catégorique du type criminel, tant anthropologique que professionnel, les tenants les plus intransigeants de la dégénérescence ouvraient une voie royale à la critique de l'approche lombrosienne. Contre le crime conçu comme un lointain héritage phylogénétique, ils allaient opposer le crime comme acquisition ontogénie morbide tentant de sauvegarder ainsi une prébende sur l'étude du phénomène criminel que l'école sociologique fondée par Durkheim allait bientôt leur contester....

Dans l'ouvrage qu'il consacra au crâne des criminels, le médecin Charles Debierre exprima une position que l'on pourrait qualifier de "médiane" et s'il s'opposait au type criminel anthropologique de Lombroso, il n'en estimait pas moins que la seule influence du milieu social ne suffisait pas à expliquer le passage à l'acte³². Sa théorie était, comme celles de la majorité de ses collègues, déterministe, mais Debierre était relativement prudent et s'en remettait sur ce point à de futures recherches. Même s'il était partisan de la théorie de la dégénérescence, il estimait que les causes biologiques des comportements criminels restaient encore inaccessibles... Son constat sur l'éventuelle spécificité des crânes de criminels était en tout cas sans appel et pour lui "aucun caractère particulier, aucune association de caractères, soit de la tête osseuse, soit de l'encéphale" ne permettait "de prévoir l'assassin" (Debierre, 1895 : 459).

Debierre ne rejetait pas le déterminisme biologique mais il le rendait prudemment inaccessible aux investigations de l'époque en le localisant dans l'intimité du système nerveux. Cette localisation était logique car Debierre, comme nombre de scientifiques français (dont Sanson, Manouvrier, Topinard, Lacassagne...) croyait en l'hérédité des lésions acquises du système nerveux. Il séparait d'ailleurs l'hérédité normale, qu'il appelait "physiologique" et l'hérédité morbide, "pathologique", qui était d'après lui la transmission aux descendants de la manière "d'être malade". Au sein de cette théorie de l'hérédité, la plupart des maladies d'origine nerveuses étaient transmises aux descendants (*ibid.*: 18-20). Ce mélange de transformisme néo-lamarckien et d'hérédité nerveuse était logiquement appliqué par Debierre au comportement criminel: "celui qui depuis longtemps est voué au même travail, aux mêmes occupations, qui vit dans un même milieu en subit peu à peu l'influence. C'est dans ce sens que l'on peut dire qu'il existe un type criminel, et ses caractères sont consécutifs à la pratique du

³². Charles Debierre (1853-1932), Docteur en médecine puis médecin militaire, fit une partie de sa carrière comme chef des travaux d'anatomie à la faculté de médecine de Lyon. Il est très probable qu'il eut l'occasion de s'imprégner là-bas des théories de l'école de Lacassagne. Il quitta Lyon en 1888 pour Lille. Chef du parti radical du Nord, Debierre fut le premier adjoint au maire de

crime, comme tous les cachets professionnels sont consécutifs à la profession." (*ibid.*: 462). En fait, Debierre admettait même une certaine "innéité du crime" et, par l'intermédiaire du "milieu", il proposait une modélisation du passage à l'acte pour les "criminels d'instincts" qui faisait une large place aux facteurs bio-pathologiques et il était évident pour lui que "même en criminologie les lois physiologiques du *Déterminisme* imposent leur volonté"³³. On était donc ici très loin d'une simple opposition entre "hérédité" et "milieu".

Visant directement la théorie lombrosienne, Debierre affirmait que la folie, le crime et l'épilepsie n'étaient pas des phénomènes qu'on pouvait confondre, mais que tout trois relevaient en revanche d'une même cause (*ibid.* : 347). Les médecins semblèrent dégager un relatif consensus sur ce point ³⁴. En revanche, la sémiologie protéiforme qui régnait au sein même des nosologies des aliénistes eut pour effet d'entretenir une réelle confusion entre la "folie" et la "folie morale". Celle-ci joua d'ailleurs en défaveur de la théorie de Lombroso car il estimait, *grosso-modo*, que la folie était généralement une tare acquise, tandis que la "folie morale" était selon une tare congénitale, fréquemment présente chez les "criminels-nés".

La critique de la théorie de l'atavisme acquit donc une nouvelle force grâce à ces médecins car elle permettait de se réapproprier à peu de frais toutes les études de Lombroso sur les stigmates anatomiques et psychiques des criminels. Il n'y avait pas là de signes de sauvagerie, mais des phénomènes purement pathologiques. Dans son rapport présenté en 1889 au congrès de Paris sur l'enfance des criminels, le docteur Valentin Magnan s'opposa à la thèse de Lombroso qui estimait, en vertu de la loi de la récapitulation, que l'enfant avait des "prédispositions naturelles" au crime. Cette critique ne visait pas les présupposés de l'approche biologique du crime car Magnan admettait pour sa part l'existence éventuelle de "prédispositions"; mais celles-ci étaient "pathologiques" (1889; reproduit *in* Magnan, 1893 : 257). La même ligne de critique fut adoptée en Belgique où Houzée (1890), Francotte (1891) et Dallemagne (1896) exposèrent des vues similaires³⁵. L'allemand Næcke développa la même argumentation au congrès de 1892 en interprétant les stigmates physiques comme des "résidus

Lille de 1896 à 1908. Il fut également élu sénateur aux élections du 19 mars 1911, puis réélu en 1920 et en 1927. Debierre fut aussi un temps le président du parti radical-socialiste et président du Conseil du Grand-Orient de France.

³³. C'est Debierre qui souligne. Notons comme le "Déterminisme scientifique" était pris ici comme une loi qui allait de soi, alors que le phrénologue Gall avait eu tant de mal à en faire accepter le principe au début du siècle...

³⁴. Cf le compte-rendu du congrès de médecine mentale d'Anvers où les participants se mirent d'accord pour affirmer qu'il n'y avait pas identité entre le crime et la folie (Heger, 1885 : 111). Notons qu'ici encore, l'argument d'utilité sociale fut invoqué. La théorie fusionnelle attribuée à Maudsley et Lombroso risquait en effet de permettre la relaxation des criminels les plus dangereux (ce qui, au sens strict, n'était pas l'opinion des personnes visées).

de maladie" (*Actes* : 292). On voit ainsi que l'on pouvait fort bien - à la limite - rejeter le "type criminel" et entreprendre de récupérer le "criminel-né" comme expression d'une dégénérescence, souvent localisée dans le temps au stade de la vie foetale intra-utérine³⁶.

D'autres médecins furent moins conciliants avec l'école italienne. En 1893, Maupaté soutint une thèse d'anthropologie criminelle présidée par Brouardel³⁷. Son étude fit une part égale au physique et au moral des individus. Elle portait sur 65 cas d'enfants et adolescents criminels âgés de 7 à 21 ans. Maupaté compara ce groupe témoin à une quarantaine d'enfants du même âge, pris dans le même service d'aliénés mais non-délinquants. Pour chaque cas, Maupaté décrivit les enfants du point de vue anthropologique, de l'état mental, des stigmates physiques et psychiques de dégénérescence, des stigmates de criminalité.

Le travail était fait en partie pour tester l'hypothèse du "criminel-né" de Lombroso, et surtout celle du type criminel. Le groupe d'observation de Maupaté était composé pour l'essentiel d'adolescents envoyés en maison de correction pour "vol" ou "vols", "vagabondage", les cas graves étaient plus rares, bien que présents: vols multiples, "blessures", "tentatives d'assassinat" etc. La plupart des cas de violence physique avaient été dirigés contre les membres de la famille, le plus souvent proches: frères, soeurs, mère³⁸. De toute cette étude, Maupaté tira des conclusions sévères pour la théorie lombrosienne (même l'importance de l'indice cranio-mandibulaire - considérée pourtant comme un fait définitivement établi par Manouvrier - ne fut pas confirmée par sa recherche). Ses conclusions furent les suivantes (*ibid.* : 223-224):

- chez les "enfants à mauvais instincts", on retrouve quelques unes des déformations données par l'école italienne, mais pas assez pour être caractéristiques.

- les enfants aliénés élevés dans un même milieu social présentent les mêmes stigmates.

- il n'y pas de rapport entre le degré de criminalité et l'intensité des déformations.

³⁵. Il y avait en Belgique deux foyers participant à la réflexion sur l'anthropologie criminelle. Le premier était la Société d'anthropologie de Bruxelles (avec Houzé, Jacques, Dallemagne, Stocquart, Warnots etc); le second était la Société de médecine mentale de Belgique (avec Cuylits, Masouin, Lefebvre, De Boech etc).

³⁶. On retrouve par exemple cette interprétation chez Kovalesky (1903), Wähl (1908) etc; mais aussi chez Lombroso avec l'opposition dégénérescence/atavisme en moins...

³⁷. Les maîtres à penser de Maupaté semble avoir été Legrain et Marandon de Montyel tout deux médecins en chef à l'asile de Ville-Evrard; Maupaté fit aussi plusieurs fois allusion dans sa thèse aux positions de Topinard dont il partageait les vues critiques.

³⁸. Maupaté envisagea son travail de façon minutieuse. Regroupant ses mesures et ses appréciations en différentes rubriques, il tenta d'être très précis dans chacune d'elles. Nous ne pouvons malheureusement pas reproduire ici les nombreux tableaux qui accompagnent sa thèse mais ceux-ci avaient, dans leur exhaustivité, de quoi faire pâlir Lombroso de jalousie : Maupaté distingua plus de 50 indices pour l'observation du crâne, 28 pour la face de ses jeunes délinquants: sourcils, paupières, cils, globes oculaires, iris, pupilles, rétines, orbite; bouche, implantation des dents, conformation de la voûte palatine, du pharynx. Pour les oreilles, Maupaté n'observa pas moins de 40 indices, sur l'hélix, l'anthélix, le tragus, l'antitragus, le lobule et la conque; les organes génitaux, le tronc, les membres supérieurs, inférieurs. Il y avait en tout une batterie de plus de 400 indices...

- la coexistence d'un grand nombre de stigmates est rare, contrairement à ce qu'affirme Lombroso; il ne peut donc y avoir de "conformation spéciale" du visage selon les criminels.

- il n'existe pas de type physiologique du criminel en général car celui-ci dépend pour les caractères physionomiques de sa race et de son degré de dégénérescence³⁹.

- seul les "enfants à mauvais instincts" sont physiquement et mentalement des dégénérés.

- toutefois, cette dégénérescence physique et mentale est sans rapport avec le degré de criminalité. Elle n'est pas plus importante que chez les honnêtes gens et les aliénés.

La conclusion finale de Maupaté était donc sans appel. Pour lui, il n'existait "aucun stigmaté régressif ou dégénératif qui nous permette de reconnaître le criminel, et, en l'internant dès l'enfance, de prévenir le crime" (*ibid.* : 224).

Cette ligne de critique fit long feu puisque dix ans plus tard, Mayet soutint une argumentation à peu près similaire (voir aussi la thèse de Rakowski, 1897). Il faut citer également le docteur Legrain, qui adopta lui aussi la théorie de la dégénérescence pour affirmer que les dégénérés pouvait devenir criminels, que certains dégénérés avaient des stigmates physiques, mais que, en aucun cas, on ne pouvait affirmer que tous les criminels portaient des stigmates (1894: 8-9). Adhérant à la théorie de la dégénérescence comme ses collègues belges Heger, Houzée, Warnots et Vervaeck, Dallemagne déclara partager le relativisme de Legrain mais il n'en proposa pas moins d'effectuer de nouvelles études concernant les tares relevées sur les criminels... (Dallemagne, 1896) ⁴⁰. Ajoutons enfin que le puissant Paul Brouardel (1837-1906) rejeta lui aussi totalement, comme ses collègues, le type criminel⁴¹. Il fit partie de ceux qui s'opposèrent à "l'innéité criminelle" et retint, à la suite de Lorain, l'idée d'une dégénérescence qui provoquait d'après lui un arrêt du développement de l'enfant. Comme Laurent et Lacassagne, Brouardel crut en l'existence d'un type dégénéré urbain, qui était une sorte de variété du "type collectif accidentel" de Topinard.

³⁹. Cette objection au type criminel conçu comme type indépendant des caractères raciaux avait été initiée semble-t-il par l'anthropologue belge Étienne Houzée, cinq ans plus tôt. Dans un texte critique, Houzée estimait en effet que Lombroso était parti "d'un point de vue absolument inadmissible" en négligeant l'influence des caractères raciaux. Il suggérait pour sa part l'existence, non pas d'un unique type criminel, mais d'un type criminel italien, flamand, anglais... (1888: 15-16)

⁴⁰. Jules Dallemagne ne faisait pas seulement allusion dans ce texte aux stigmates physiques mais aussi, et surtout, aux stigmates "biologiques" (physiologiques et psychologiques) et "sociologiques". Toutefois, le fait que Dallemagne regroupait les stigmates "psychologiques" dans la catégorie biologique montrait combien on considérait à l'époque que ceux-ci devaient être en rapport, d'une façon ou d'une autre, avec la constitution du sujet. D'ailleurs, Dallemagne avait déjà affirmé dix ans plus tôt que "la seule base scientifique sur laquelle puisse s'édifier la science sociologique" devait être "la physiologie" (1886 : 384).

⁴¹. Elève de Marey à Cochin, il exerça à l'hôpital Saint-Antoine puis à la Pitié. Il remplaça Tardieu à la chaire de médecine légale de la faculté de Paris en 1879. Il prit également la direction des *Annales d'hygiène et de médecine légale*. Elu doyen de la faculté de médecine en 1887, il travailla sur divers sujets comme le cancer du larynx, la tuberculose et, bien sûr, la médecine légale.

La théorie de la dégénérescence appliquée aux criminels fut enfin remarquablement servie par le médecin psychiatre Valentin Magnan. Au congrès de Bruxelles, Magnan distingua deux types principaux de criminels. Les premiers étaient des "aliénés délinquants" et les autres étaient des individus lucides, mais anormaux malgré tout, car ils étaient poussés à commettre des actes répréhensibles par une "obsession criminelle morbide". Dans cette dénomination, chaque mot compte et rend compte de la théorie de Magnan. "L'obsession" était en effet définie par Magnan comme un "mode d'activité cérébrale dans lequel un mot, une pensée, une image s'imposait à l'esprit en dehors de la volonté"⁴². Celle-ci, phénomène normal, devenait "morbide" lorsqu'elle s'installait sur le terrain pathologique de la "déséquilibration" qui se rencontrait chez les dégénérés héréditaires (*ibid.* : 335). Émile Laurent, proche de Lacassagne, partageait ce point de vue. Pour lui aussi, le crime n'était "qu'un épiphénomène, un accident dans la vie des dégénérés, des fous, des épileptiques, de tous ceux en un mot sur qui pèsent les tares de déchéance". Il écrivit même que le crime était en fait "la synthèse de toutes les dégénérescences humaines" (1908 : 172).

A travers les querelles spacieuses, une approche commune se dégagait grâce, entre autre, au concept de "dégénéré héréditaire" de Magnan. C'est ainsi que Thulié pouvait écrire en 1907 que le débat sur le criminel-né qui avait suscité tant "d'éloquents discussions", n'était en fait qu'une "querelle de mots" (1907 : 25). Bien que Manouvrier et Durkheim aient fortement contribué à affaiblir le regard médical sur le criminel, celui-ci ne perdit que lentement de son influence dans la criminologie naissante. Au delà des querelles de mots mises en évidence par Ellis et Thulié, il y avait de réelles convergences entre les médecins français qui s'intéressèrent au criminel et Lombroso. Les *Archives* de Lacassagne n'avaient-elles pas changé leur titre en 1893 afin, entre autre, de donner une plus grande part à l'étude de la "physiologie cérébrale" ? Dallemagne n'avait-il pas lui-même redéfini le programme de l'anthropologie criminelle en affirmant que l'étude du "problème de la criminalité" devait être "l'étude de la psychophysiologie du criminel" (1896 : 208) ?

Nous espérons avoir suggéré ici combien les "oppositions" étaient plus faibles que les anti-lombrosiens le dirent. Celles-ci portaient essentiellement sur le problème pointu du poids relatif des différents facteurs étiologiques du comportement criminel. On s'affrontait aussi

⁴². *ibid.*, p 334. Notons que son tableau de "l'obsession" correspond exactement à celui de "l'épilepsie psychique" invoquée par Lombroso.

périodiquement sur des questions d'expertises médico-légales. Il est symbolique à cet égard qu'en 1900, tous nos savants se soient divisés sur la fameuse affaire "Vacher" dont le cerveau fut moulé en plâtre. Le crâne resta à Lyon ainsi qu'une partie du cerveau mais l'autre partie fut envoyé à l'asile de Villejuif où le docteur Toulouse divisa les restes pour examen histologique entre différents médecins, dont Laborde et Manouvrier qui l'étudièrent avec Papillault et Gellé (ils reçurent une partie de l'hémisphère gauche) et Lombroso (qui obtint probablement une copie du moulage et des fragments de l'hémisphère droit). Lacassagne vit en Vacher un aliéné sans anomalies organiques. Lombroso repéra des anomalies tissulaires et diagnostiqua un criminel-né à tendance épileptique. Manouvrier vit bien dans le cerveau quelques déviations, mais il les qualifia de "normales", quant à Laborde, il affirma que Vacher était un "dégénéré héréditaire constitutionnel"⁴³...

⁴³. (Laborde & *Al.*, 1900, *A.A.C.*, 1899 etc). Laborde se plaint d'ailleurs des difficultés qu'il dût surmonter pour se procurer l'hémisphère gauche, exprimant par là même son étonnement devant le fait qu'une partie du cerveau ait pu prendre "le chemin de l'étranger".

BIBLIOGRAPHIE

Actes du premier congrès d'anthropologie criminelle (biologie et sociologie), (1885, Rome), 1887, Turin-Rome-Florence, Bocca frères.

Actes du second congrès d'anthropologie criminelle, (1889, Paris), 1890, Storck-Masson.

Actes du troisième congrès d'anthropologie criminelle, 1892, Bruxelles, F. Hayez.

BELIER A., 1979, *Cesare Lombroso: sa vie, son oeuvre et sa contribution à la naissance de la criminologie*, Thèse de médecine, Paris 4, n° 14.

BORIE J., 1981, *Mythologies de l'hérédité au XIX^e*, Paris, Galilée.

BOUDON R., 1990, *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard.

BROUARDEL P., 1890, Le criminel (série de courts articles), Paris, *Gazette des hôpitaux*, pp. 313-314, 341-342, 368-370, 469-471, 493-495, 529-530, 577-579, 669-670, 698-699.

BROWN-SEQUARD C. E., 1882, Faits nouveaux établissant l'extrême fréquence de la transmission par l'hérédité d'états organiques morbides, produits accidentellement chez les ascendants, *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, vol. 94: 697-700.

CONRY Y., 1974, *L'introduction du darwinisme en France au XIX^e siècle*, Paris, Vrin.

CONRY Y., (Ed), 1983, *De Darwin au darwinisme (Science et idéologie)/Congrès international pour la mort de Darwin, sept 1982*, collectif, Paris, Vrin.

CORSI P., "Lamarckien" et "darwinien" à Turin (1812-1894), *De Darwin au darwinisme*, Paris, Vrin: 49-69.

DALLEMAGNE J., 1886, Principes de sociologie, *Bulletin de la société d'anthropologie.*, Bruxelles : 269-386.

DALLEMAGNE J., 1894 *Dégénérés et déséquilibrés*, Bruxelles, Lamartin, 657 p.

DALLEMAGNE J., 1896, *Les stigmates biologiques et sociologiques de la criminalité*, Paris, Masson.

DALLY E., article "Atavisme", *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, DECHAMBRE (Ed.), vol. 7: 43-49.

DARMON P., 1989, *Médecins et assassins à la Belle Epoque*, Paris, Seuil.

DARWIN C., 1981 (1871), *La descendance de l'homme*, Paris, Complexe.

DEBIERRE C., 1895, *Le crâne des criminels*, Paris, Masson.

DEBIERRE C., 1897, L'hérédité normale et pathologique, *L'oeuvre médico-chirurgicale*, n°4 : 1-40.

ELLIS H., 1973 (1900), *The Criminal*, Montclair (N.J.), Patterson Smith.

- FERE C., 1888, *Dégénérescence et criminalité (essai physiologique)*, Paris, Alcan.
- FERE C., 1890, *Les épilepsies et les épileptiques*, Paris, Alcan.
- FERRI E., 1905 (1880), *La sociologie criminelle*, Paris, Alcan.
- GORING C., 1972 (1913), *The English Convict: A statistical Study*, Montclair (N.J.), Patterson Smith.
- HEGER & DALLEMAGNE, 1883, Sur les caractères physiques des criminels, *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, Bruxelles I : 113-119.
- HEGER P., 1885, L'anthropologie criminelle au congrès de médecine mentale à Anvers, *Bulletin de la société d'anthropologie*, Bruxelles, IV : 104-128.
- HOUZEE E., 1888, Importance de l'étude du physique du crâne et plus spécialement de la craniologie en médecine mentale, *Bulletin de la société de médecine mentale de Belgique*.
- HOUZEE E., 1890, Normaux et dégénérés: les erreurs de Lombroso, *Clinique*, Bruxelles: 385-389.
- JAY GOULD S., 1883, *La mal-mesure de l'homme*, Paris, Ramsay.
- KALUSZYNSKI M., 1988, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIX^e siècle. Autour des "Archives de l'Anthropologie criminelle d'Alexandre Lacassagne"*, Doctorat de 3^{ème} cycle, Atelier de reproduction des thèses, Lille III.
- KOVALESKY P., 1903, *La psychologie criminelle*, Paris, Vigot Frères.
- LABORDE J. V., MANOUVRIER, PAPILLAULT & GELLE, 1900, *Etude psycho-physiologique, médico-légale et anatomique sur Vacher*, Paris, Schleicher.
- LACASSAGNE A., article "consanguinité" in DECHAMBRE A. (Ed.), 1876, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, XIX : 652-714.
- LACASSAGNE A., 1881, Marche de la criminalité en France de 1825 à 1880 (Du criminel devant la science contemporaine), *Revue scientifique*, 3^{ème} série, I : 674-684.
- LACASSAGNE A., 1882 (a), L'homme criminel comparé à l'homme primitif, *Bulletin du Lyon médical* : 210-217 & 244-255.
- LACASSAGNE A., 1882 (b), De la criminalité chez les animaux, *Revue scientifique*, 3^{ème} série, III : 34-42.
- LACASSAGNE A., 1882 (c), Rapport de la taille et de la grande envergure, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon* : 562-589.
- LACASSAGNE A., 1885 (3^{ème} édition), *Précis d'hygiène privée et sociale*, Paris, Masson.
- LACASSAGNE A., 1892, Les sentiments primordiaux des criminels, *Actes du congrès de Bruxelles* : 239-240.

- LACASSAGNE A. & MARTIN E., 1905, Etat actuel de nos connaissances en anthropologie criminelle pour servir de préambule à l'étude analytique des travaux nouveaux sur l'anatomie, la physiologie, la psychologie et la sociologie des criminels, *L'Année psychologique*. Reproduit dans les *A.A.C.*, 1906: 104-114.
- LACASSAGNE A., 1909, Gabriel Tarde, *A.A.C.*: 895-903.
- LAURENT E., 1908, *Le criminel, du point de vue anthropologique, psychologique et sociologique*, Lyon, Storck (préface d'A. Lacassagne).
- LEGRAIN P., 1894, *La médecine légale du dégénéré*, *A.A.C.* : 1-26.
- LINDESMITH Alfred & LEVIN Yale, 1937, The Lombrosian Myth in Criminology, *The American Journal of Sociology*, vol. 42, n°5 : 653-671.
- LOMBROSO Cesare, 1887 (1876), *L'homme criminel (criminel né - fou moral - épileptique)*, Paris, Félix Alcan. Préface de C. Letourneau.
- LOMBROSO C., 1896, *L'homme de génie*, Paris, Cassi.
- LOMBROSO C., 1899, *Le crime, causes et remèdes*, Paris, Schleicher Frères.
- MAGNAN Valentin, 1890, De l'enfance des criminels dans ses rapports avec la prédisposition naturelle au crime, *Actes du IIe Congrès d'Anthropologie Criminelle*.
- MAGNAN V., 1893, *Recherches sur les centres nerveux (alcoolisme, folie des héréditaires dégénérés, paralysie générale, médecine légale)*, Paris, Masson.
- MANNHEIM Hermann (Ed), 1972 (1955), *Pioneers in Criminology*, Montclair, Patterson Smith.
- MANOUVRIER L., 1893, La genèse normale du crime, *B.S.A.P.* : 405-458.
- MANOUVRIER L., 1912, Quelques cas de criminalité juvénile et commençante, *Revue anthropologique*, vol. 23 : 297-315, 420-438.
- MANOUVRIER L., 1928, L'innéité criminelle, *Bulletin de la société générale psychologique*, Paris, n° 4-6.
- MAUPATE L., 1893, *Recherche d'anthropologie criminelle chez l'enfant: criminalité et dégénérescence*, Lyon, Storck.
- MAYET L., 1900, *Documents d'anthropologie criminelle*, Lyon, A. Rey.
- MAYET L., 1902, *Les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité*, Lyon, Storck.
- MONTALENTI G., 1983, Comment a été accueillie en Italie la révolution darwinienne, *De Darwin au darwinisme*, Paris, Vrin : 17-31.

- RAKOWSKI K. G., 1897, *De la question de l'étiologie et de la dégénérescence précédé d'un aperçu sur les principales théories de la criminalité*, Thèse de médecine, Montpellier, 1896-97, n° 75.
- ROBERT P., LASCOUMES P., KALUSZYNSKI M., 1986, Une leçon de méthode: le mémoire de Manouvrier de 1892, *Déviance et Société*, n° 3 : 223-246.
- SANSON A., 1893, *L'hérédité normale et pathologique*, Paris, Asselin et Houzeau.
- SOREL G., 1893, La position du problème de Lombroso, *Revue scientifique* : 206-210.
- SOUCHON H., 1974, Alexandre Lacassagne et l'école de Lyon, *Revue de Sciences criminelles* : 553-559.
- TARDE G., 1885, Le type criminel, *Revue philosophique* : 593-627.
- TARDE G., 1888, La criminologie, *Revue d'anthropologie* : 521-533.
- THULIE H., 1907, *L'école d'anthropologie de Paris (1876-1906)*, Paris, Alcan.
- TORT P., 1989, L'histoire naturelle du crime, *La raison classificatoire*, Aubier : 467-535.
- VERVAECK L., 1910, La théorie lombrosienne et l'évolution de l'anthropologie criminelle, *A.A.C.* : 561-583.
- WAHL, 1908, Y a-t-il des criminels-nés ?, *Revue d'hygiène et de médecine infantile*, repris dans *A.A.C.*, 1909: 447.